



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 02/June/2025

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Imasco Carbonate de calcium (200X, 3HX, 4HX, 6HX, 7HX, 11HX)
NOM CHIMIQUE	Calcaire
UTILISATION DU PRODUIT	Charge minérale et pigment
ENTREPRISE	Imasco Minerals, Inc. 19287 98A Avenue Surrey, BC CANADA V4N 4C8
TÉLÉPHONE D'URGENCE	604-888-3848 (8am à 5pm Jours de la semaine)
SITE WEB	www.imascominerals.com
COURRIEL	Imasco@imascominerals.com

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

SGH-É.-U. CLASSIFICATION	Le carbonate de calcium (CaCO_3) n'est pas classé comme substance dangereuse selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Il ne présente pas de toxicité aiguë et ne répond pas aux critères de classification du SGH.
SGH-É.-U. ÉTIQUETAGE	
Mention d'avertissement	Nul
Mentions de danger	Bien qu'il puisse être irritant pour la peau et les yeux, il n'est pas classé comme irritant pour la peau ou les yeux selon le SGH. H315 – Provoque une irritation cutanée H320 – Provoque une irritation oculaire
Mentions de prudence	P261 – Éviter de respirer les poussières P271 – Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire P308+P313 – En cas d'exposition ou de préoccupations,



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 02/June/2025

consulter un médecin / obtenir des soins médicaux

Dangers non classés autrement

Aucun connu

Informations supplémentaires

Non considéré comme un cancérigène. Contient moins de 0,1 % de silice cristalline, ce qui est en dessous du seuil pour le NTP, l'OSHA, le groupe 1 des cancérigènes selon le CIRC, et A2 selon l'ACGIH.

Toxicité aiguë inconnue

Aucune donnée disponible

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	CAS	CONCENTRATION (%w/w)
Calcaire	1317-65-3	>99.9%
Silice cristalline, quartz (impureté)	14808-60-7	<0.1%

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX

Hold eyelids apart and flush eyes with a steady, gentle stream of water for several minutes.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver la peau avec de l'eau et du savon.

INGESTION

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements.

INHALATION

Déplacer la personne à l'air frais.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

NFPA	Santé 1	Inflammabilité 0	Réactivité 0	ÉPI: E
HMIS	Santé 1	Inflammabilité 0	Risque physique 0	

MÉDIAS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Non combustible. Tous les agents extincteurs peuvent être utilisés. Utiliser un agent approprié au feu environnant.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 02/June/2025

MÉDIAS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS	Aucun
DANGERS D'EXPOSITION SPÉCIAUX	Aucun
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et utiliser un équipement adapté aux matériaux impliqués dans l'incendie environnant.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES	Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter l'inhalation de poussières.
EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS	Non considéré comme nuisible pour la vie aquatique.
MÉTHODES DE NETTOYAGE	Ramasser mécaniquement et/ou en rinçant à l'eau. Éviter de balayer à sec et utiliser un système de brumisation ou une ventilation d'évacuation pour prévenir la génération de poussière.

SECTION 7 MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION	Éviter la génération de poussière. Fournir une ventilation appropriée là où de la poussière se forme. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire adapté.
STOCKAGE	Stocker dans un endroit sec. Garder les contenants fermés et protégés des dommages physiques.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION	
CONTROLES TECHNIQUES	Utiliser une ventilation mécanique (dilution et extraction) pour contrôler l'exposition.
PARTICULES NUISIBLES / POUSSIÈRES NUISIBLES	ACGIH : 10 mg/m ³ (poussières totales), 3 mg/m ³ (fraction respirable) OSHA PEL : 15 mg/m ³ (poussières totales), 5 mg/m ³ (fraction respirable)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 02/June/2025

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux

Protection de la peau et du corps

Utiliser des vêtements de protection appropriés, des gants et des chaussures, en tenant compte des conditions et de l'exposition.

Protection des mains

Gants imperméables : résistants aux produits chimiques EN 420

Protection respiratoire

En cas d'exposition à des niveaux élevés de poussière en suspension dans l'air, porter un masque respiratoire EN 149, P2. Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA lorsque l'exposition en suspension dans l'air dépasse les limites établies.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS

Non considéré comme nuisible pour la vie aquatique.

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Calcaire (1317-65-3)

OSHA - TWA	15 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (fraction respirable)
Canada - Alberta - OEL - TWA	10 mg/ m ³
Canada - Colombie Britannique - - OEL - STEL	20 mg/ m ³

Silice cristalline, en tant qu'impureté de quartz (14808-60-7)

OSHA - TWA	(10 mg/m ³)/(%SiO ₂ + 2) (respirable) (30 mg/ m ³)/(%SiO ₂ + 2) (poussières totales)
NIOSH - TWAs	0,05 mg/ m ³
NIOSH - Cancérogènes professionnels potentiels	Cancérogène professionnel potentiel
Canada - Alberta - OEL - TWA	0.025 mg/m ³ TWA (particules respirables)
Canada - Colombie-Britannique - OEL - Substances désignées	ACGIH Catégorie A2 - Cancérogène humain suspecté CIRC Catégorie 1 - Cancérogène pour l'homme
Canada - Manitoba - OEL - TWA	0,025 mg/m ³ TWA (fraction respirable)
Canada - Nouvelle-Écosse - OEL - TWA	0,025 mg/m ³ TWA (fraction respirable)
Canada – Île-du-Prince-Édouard - OEL - TWA	0,025 mg/m ³ TWA (fraction respirable)
Données OEL du Mexique - TWA	0,1 mg/m ³ TWA (fraction respirable)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 02/June/2025

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Blanc
ÉTAT PHYSIQUE	Solide, poudre
ODEUR	Inodore
SEUIL OLFACTIF	Aucune information disponible
pH	8,4 à 10,2 (suspension à 5 % dans l'eau)
POINT DE FUSION	Non applicable
POINT DE CONGÉLATION	Non applicable
POINT D'ÉCLAIR	Non combustible
TAUX D'ÉVAPORATION	Non applicable
INFLAMMABILITÉ	Non applicable
PRESSION DE VAPEUR	Non applicable
DENSITÉ DE VAPEUR	Non applicable
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	1,3 g/L (20 °C)
COEFFICIENT DE PARTITION (n-octanol/eau)	Non applicable
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	700 à 900 °C
PROPRIÉTÉS OXYDANTES	Non oxydant

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Stable dans des conditions normales
CONDITIONS INCOMPATIBLES	Aucune
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Acides forts
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Aucun



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 02/June/2025

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DANGERS NON CLASSÉS

Toxicité chronique

Aucune preuve d'effets mutagènes ou reproductifs

Sensibilisation

Ne provoque pas de sensibilisation

Irritation des yeux

Légèrement irritant

Irritation de la peau

Sèche la peau et les muqueuses

Inhalation

Contient <0,1 % de silice cristalline. Ne présente pas de danger immédiat à ce niveau. Prendre des précautions contre l'exposition à des niveaux élevés.

Carcinogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme un cancérigène. Ce produit contient <0,1 % de silice cristalline, ce qui est en dessous du seuil pour le NTP, l'OSHA, le groupe 1 des cancérigènes selon le CIRC, et A2 selon l'ACGIH.

Calcaire (1317-65-3)

LD50 Oral	6450 mg/ kg (rat)
-----------	-------------------

Silice cristalline, en tant qu'impureté de quartz (14808-60-7)

CIRC – Groupe 1 daté de 1977	500 mg/ kg (rat)
LD50 Oral	

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS

Non considéré comme nuisible pour la vie aquatique.

ÉCOTOXICITÉ

On ne s'attend pas à ce qu'il soit toxique pour la vie aquatique.

PERSISTANCE / DÉGRADABILITÉ

Non dégradable

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Aucun

MOBILITÉ

Inerte

AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun connu



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 02/June/2025

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION

OPTIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Éliminer conformément aux réglementations locales, étatiques/provinciales et nationales.

SECTION 14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

UN-NO.	Aucun
DOT	Non réglementé
TDG	Non réglementé
IMDG/ IMO	Non réglementé
ICAO	Non réglementé
IATA	Non réglementé
RID/ ADR	Non réglementé

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Nom chimique / CAS	EC/ REACH	Australia (AICS)	Canada (DSL)	China (IECSC)	Japan (ENCS)	Korea (KECL)	New Zealand (NZIoC)	Philippines (PICCS)	USA (TSCA)	Taiwan (ECN)
Calcaire / 1317-65-3	215-279-6 *	Répertorié	Répertorié	Répertorié	(1)-122	KE-21996	Répertorié	Répertorié	Répertorié	Répertorié
Silice cristalline, en tant qu'impureté de quartz / 14808-60-7	238-8784 *	Répertorié	Répertorié	Répertorié	(1)-548 (ENCS)	KE-29983	Répertorié	Répertorié	Répertorié	Répertorié

Calcaire (1317-65-3)

Règlement (CE) 1907/2006 : *Exempté en tant que substance naturellement présente

Silice cristalline, en tant qu'impureté de quartz (14808-60-7)

* Exempt. Une impureté

USA



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 02/June/2025

EPA

SARA Titre III, Sections 301, 304, 311, 312, 313 ; RQ CERCLA: Ce produit n'est pas soumis à ces réglementations SARA et CERCLA mentionnées..

Loi sur l'eau propre : Les composants de ce produit ne sont pas réglementés sous l'une des sections suivantes de la Loi sur l'eau propre (polluants prioritaires de la section 307 ou substances dangereuses de la section 311). Il serait réglementé sous la section 304, Critères de qualité de l'eau pour les substances solides en suspension.

Loi sur l'air pur : Les composants de ce produit ne sont pas réglementés sous l'une des sections suivantes [Section 112 Polluants atmosphériques dangereux, Section 112 Polluants atmosphériques statutaires, Section 112 Polluants à haut risque, Section 112(r) Substances de prévention des fuites accidentelles ou Section 602 Substances appauvrissant la couche d'ozone]. En tant que produit en poudre, il est réglementé sous la Section 109 Polluants de critères particuliers.

Droit à l'information des États

Proposition 65 de la Californie : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique à un niveau susceptible de présenter un risque significatif dans les conditions d'utilisation prévues.

CONEG: Les métaux lourds définis par CONEG ne sont pas introduits intentionnellement dans ce produit et, en ce qui concerne les métaux lourds, le plomb et l'arsenic, leur concentration est inférieure à 100 ppm.

Canada

SIMDUT: Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des Règlementations sur les produits contrôlés et la FDS contient toutes les informations requises par les Règlementations sur les produits contrôlés.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 02/June/2025

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

CONSEILS DE FORMATION

Le personnel manipulant la ou les substances nommées dans cette FDS doit être qualifié et formé dans les domaines associés aux points clés indiqués dans ce document.

Le personnel doit être formé et avoir accès à un équipement de protection individuelle approprié pour la manipulation de ce produit.

Le personnel manipulant la ou les substances nommées dans cette FDS est responsable de s'assurer que les précautions appropriées sont prises et de vérifier que les données sont adéquates et suffisantes pour l'utilisation prévue de la ou des substances.

Si des informations supplémentaires sont nécessaires, veuillez contacter le fournisseur ou un expert en santé et sécurité au travail (SST).

PRÉPARÉ PAR : Département technique, Imasco Minerals Inc.

AVERTISSEMENT : Les informations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées comme vraies et exactes selon les meilleures informations raisonnablement disponibles. Cependant, aucune garantie n'est exprimée ou implicite concernant l'exactitude de ces données ou les résultats à obtenir de leur utilisation. Imasco Minerals Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de blessures corporelles ou de dommages matériels aux fournisseurs, utilisateurs ou tiers causés par le matériau. Ces informations sont fournies uniquement à des fins d'information et sont soumises à votre propre investigation et vérification indépendantes.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES